



Poste en CDD à pourvoir saison 2024

Les candidats doivent posséder leur permis bateau et une connaissance du milieu maritime et portuaire est souhaitée. Les candidats qui ne souhaiteraient travailler qu'un mois peuvent également postuler.

Port d'Audierne : 1 agent saisonnier : 35h/semaine du 15 juin au 31 août

- Accueil et information des usagers et visiteurs
- Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
- Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires

Port de Lesconil : 1 agent saisonnier : 35h/semaine du 1^{er} juillet au 31 août

- Accueil et information des usagers et visiteurs
- Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
- Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires

Port de Guilvinec-Léchiagat : 1 agent saisonnier - 16h/semaine du 15 juin – 31 août

- Accueil et information des usagers et visiteurs
- Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
- Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires

Port de Concarneau : 11 agents saisonniers

- Accueil et information des usagers et visiteurs
 - Gestion du placement et de l'amarrage des bateaux
 - Surveillance générale, entretien et maintenance des installations portuaires
-
- 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois d'avril à juin : WE et jours fériés
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 2 mois de juin à juillet : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois de juin à août : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée de 2 mois de juillet à août : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 3 mois de juillet à septembre : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée d'1 mois pour juillet : 35 h/semaine
 - 2 emplois saisonniers d'une durée d'1 mois pour août : 35 h/semaine
 - 1 emploi saisonnier d'une durée de 2 mois d'août à septembre: 35 h/semaine

Dépôt de la candidature (CV) par mail à :

ressources.humaines@peche-plaisance-cornouaille.fr

Contact RH : Hélène LE PEMP ☎ 02 98 82 82 32

Dates limites de candidature :

11 mars pour l'emploi saisonnier du port de Concarneau d'une durée de 3 mois d'avril à juin : WE et jours fériés

18 mars pour les autres